Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 018-200000933-20221219-2022_12_098-DE

SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 19 décembre 2022
Délibération n° 2022-12-098

Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2023 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022 pour le budget principal

Conseillers en exercice : 35 **Conseillers présents : 22** **Nombre de votants : 30**

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Martine MALLET a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir Mme Laurence RENIER,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir Mme Denise SOULAT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Joël COULON a donné pouvoir M. Bernard DAUTIN,
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Dominique TURPIN

Sur autorisation du conseil communautaire, Madame la Présidente pourra engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2023 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sans compter les crédits afférents au remboursement de la dette.

Toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans ces conditions, de même que les dépenses liquidées et mandatées, donneront lieu à une ouverture de crédits rétroactive au budget primitif 2023.

Les crédits ouverts sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 018-200000933-20221219-2022_12_098-DE

BUDGET PRINICPAL	Montants votés en 2022	Crédits ouverts pour 2023
Chap. 20: Immobilisations incorporelles	**90 000 €**	**22 500 €**
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	*70 000 €*	*17 500 €*
2031 - Frais d'études	*20 000 €*	*5 000 €*
Chap. 204: Subventions d'équipement versées	**381 095 €**	**95 274 €**
204172 - Autres EPL, Bâtiments et installations	*154 800 €*	*38 700 €*
20422 -Privé - Bâtiment et installation	*226 295 €*	*56 574 €*
Chap. 21: Immobilisations corporelles	**18 036 €**	**4 509 €**
21318 - Autres bâtiments publics	*5 000 €*	*1 250 €*
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	*8 000 €*	*2 000 €*
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	*5 036 €*	*1 259 €*
Total des dépenses d'équipement	**489 131 €**	**122 283 €**

Vu l'article L.1612-1 du CGCT concernant le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 décembre 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1er : AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des sommes précisées ci-dessus.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

Dominique TURPIN

La Présidente,

Laurence RENIER

Communauté de communes Sauldre et Sologne - 18 (CHER)

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.